



Parce que le montant du marché ne permet pas de déterminer les règles de procédure applicable, il est indispensable de connaître les méthodes de computation des seuils des marchés publics prescrites par le Code de la Commande Publique. Une méconnaissance de ces règles, outre ses conséquences opérationnelles liées au manque d'efficacité de la politique achat de la collectivité, entraîne un risque juridique conséquent.

MARCHÉS PUBLICS

QUI ? Public visé

Agents participants au processus d'achat
Agents souhaitant passer un concours administratif
Responsable de service/direction

POURQUOI ? Les objectifs

- Connaître les différentes méthodes de computation prescrites par le Code de la Commande publique
- Gagner en efficacité en programmant ses besoins
- Bénéficier d'une cartographie détaillée des achats de la collectivité
- Evacuer les risques juridiques liés à la mauvaise computation des seuils (le « saucissonnage »)

COMMENT ?

Le programme

1. Le rappel des règles du Code de la commande publique
2. Le calcul de la valeur estimée d'un besoin
3. La computation des seuils pour les marchés de fournitures et services
 1. Les caractéristiques propres
 2. Les unités fonctionnelles
4. L'opération de travaux
5. Les fournitures et services liés à une opération de travaux
6. Les exceptions
7. Le cas particulier des besoins non programmés
8. Les risques inhérents à la mauvaise computation des seuils

Les outils pédagogiques

Supports pédagogiques transmis aux stagiaires en fin de session
Mises en pratique via des cas concrets
Jeux ludico-pédagogiques
Retour d'expérience et échanges entre stagiaires

EN OPTION (sur devis) :

Accompagnement pour la rédaction d'un guide interne de la computation et la mise en œuvre d'outils de suivi

COMBIEN ?

600€ NET pour 1 jour

-20% pour le deuxième stagiaire de la collectivité (480€ NET)
-20% pour le troisième stagiaire de la collectivité et suivants (385€ NET)
Pour une formation en interne, le tarif sera déterminé sur devis en fonction des besoins de votre collectivité